



DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION

Valant règlement de consultation

Acquisition et fournitures aux communes de « Kit biodiversité » pour favoriser la prise en compte de la TVB et plus généralement la biodiversité ordinaire dans les espaces publics.

1. Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Stéphane RODIER

Président

Parc naturel régional Livradois-Forez

Maison du Parc

63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 13 octobre 2020.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitants (formulaires DC1-DC2-DC4).

2. Procédure de passation

Consultation simplifiée, passée en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-8 du code de la commande publique.

3. Objet de la consultation / Durée

Cette action a pour objectif de favoriser la prise en compte de la trame verte et bleue (TVB), et plus généralement de la biodiversité ordinaire dans les espaces publics.

Contexte :

Le Parc souhaite proposer aux communes volontaires des supports/équipements adaptés. L'objectif est d'enclencher une discussion et de provoquer des changements concrets sur le terrain en proposant des installations favorisant la biodiversité, prioritairement dans les bourgs, sur les bâtiments communaux et dans les espaces publics. Un échange pour convenir des emplacements aura lieu avec les agents communaux et un élu et ou un habitant (ambassadeur nature du Parc).



Les étapes de cette action peuvent donc être résumées comme suit :

1. Diagnostics dans les communes et sensibilisation des personnes référentes (personnel communal et élus) par le Parc,
2. Remise des kits adaptés à chaque commune et accompagnement pour leur mise en place.

Prestation attendue :

L'entreprise retenue devra créer deux kits biodiversité type qui comprendront :

- des nichoirs :
 - à oiseaux (martinets, hirondelles, chouette effraie...)
 - à chiroptères,
- un hôtel à insectes,
- des plants d'arbres fruitiers ou essences arbustives pour les haies,
- des graines pour semis de prairies fleuries en utilisant le label végétal local,
- une ruche de biodiversité (pollinisateurs sauvages),
- des posters format A2 valorisant les écosystèmes et espèces emblématiques du territoire, pouvant être affichés dans les mairies, salles communales, salles de classe et tout lieu public.

Le contrat sera conclu jusqu'au 31/12/2021 à compter de sa notification.

Le montant prévisionnel est estimé à 12 500 €TTC.

4. Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront:

Critère n° 1 : prix (50%)

Critère n°2 : composition du kit et qualité des matériaux (30%)

Critère n° 3 : délai d'exécution (20%)

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

5. Pièces constitutives de la consultation

La présente lettre de consultation signée et le devis remis par l'entreprise.

6. Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant total du marché

Montant HT :

Taux de TVA :



Montant TTC :

7. Délais de paiement et intérêts moratoires

Le paiement se fera sur présentation de la facture correspondante.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

8. Acomptes

- **un premier acompte de 50% sera versé à la commande**
- **Le solde de 50 % sera versé à la fin de l'opération sur présentation d'une facture.**

Le montant d'un acompte ne peut excéder la valeur des prestations auxquelles il se rapporte.

9. Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le 7 décembre 2020– 12 H (dernier délai).

A l'adresse du Parc naturel régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante achat.pUBLIC@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Son délai d'intervention à réception de la commande
- ✓ Références de l'entreprise dans ce domaine
- ✓ Une description du contenu des kits
- ✓ Un RIB
- ✓ Le devis



Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet du Directeur
du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez